

505 LN 103 / 116

373

(1942, 1957-59)

Installations de freins de voie dans les faisceaux de triage des gares de Pantin-Bobigny, Conflans-Jarny et Belfort-Danjoutin

Installations de freins de voie dans les faisceaux de triage des gares de Pantin-Bobigny, Conflans-Jarny et Belfort-Danjoutin.

Lettre S.N.C.F. au M.T.P. 9.10.42 *manuscrite*
Dépêche du M.T.P. à la SNCF 24.12.42

Equipement du faisceau de débranchement du triage de Conflans-Jarny en freins Saxby R.52.

C.A.	13.11.57	8	VII	2°)
C.A.	16. 4.58	25	VIII	c.)

Equipement en freins Westinghouse au faisceau de triage de Conflans-Jarny.

C.A.	15. 4.59	8	VII	5°)
C.A.	30. 9.59	12	VIII	d.)

30 septembre 1959

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 30 septembre 1959

VIII - Questions diverses

d) Suite donnée par l'Administration Supérieure
aux projets approuvés par le Conseil.

M. MARCY fait connaître que M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports a approuvé :

= par dépêche du 8 septembre 1959, le projet rectificatif adopté par le Conseil le 15 avril 1959 et relatif à l'équipement en freins Westinghouse du faisceau de débranchement du triage de Conflans-Jarny;

= par dépêches du 10 septembre 1959 :

- le projet concernant la création d'une gare de triage et de formation des trains sur les terre-pleins de Mourepiane (2ème étape), auquel le Conseil avait donné son accord le 6 mai 1959,

- et le projet dont le Conseil avait autorisé la transmission le 24 juin 1959, tendant à l'installation du block manuel unifié de double voie à émissions de courant vibré sur la section de ligne Morlaix-Brest;

= par dépêche du 15 septembre 1959, le projet relatif à l'interconnexion des centraux téléphoniques de Paris-St-Lazare, Le Mans, Nantes et de leurs satellites (2ème étape de l'équipement du réseau de commandement de la Région Ouest), projet qui avait reçu l'agrément du Conseil le 24 juin 1959;

= et par dépêche du 21 septembre 1959, le projet que le Conseil avait adopté le 26 novembre 1958, concernant le remaniement des voies de quai et l'extension du faisceau dit "de la Madeleine", sur la rive droite du port de Rouen.

15 avril 1959

373

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 15 avril 1959

P.8

VII - Projets et questions techniques

- (1°) Acquisition de 9 locomoteurs électriques à courant mono-
phasé bi-fréquence (25 kV - 50 Hz et 15 kV - 16 2/3 Hz).
- (2°) Acquisition de 49 locotracteurs de 110 à 150 CV au
titre du programme de 1959 (1).
- (3°) Acquisition de 3.625 wagons de type courant (2).
- (4°) Equipement en block automatique de la section de Tours
à Chasseneuil (Poitiers) et amélioration des installa-
tions de Tours (poste H), de Port-de-Piles et de
Chatellerault.
- (5°) Equipement en freins Westinghouse du faisceau de
débranchement du triage de Conflans-Jarny.

Sur le rapport de M. HEBERT, le Conseil approuve les
projets.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le 1er Avril 1959

NOTE

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
au sujet du projet d'équipement, en freins WESTINGHOUSE,
du faisceau de débranchement du triage de Conflans-Jarny

Le triage de Conflans-Jarny (Ligne de Nancy à Longuyon et Metz) a assuré en 1958 le débranchement de 1300 wagons en moyenne par jour. Ce trafic est en augmentation importante en raison du développement industriel de la région lorraine.

En vue d'améliorer le débit des opérations de débranchement tout en diminuant les risques d'accident au personnel et d'avaries aux marchandises et au matériel roulant, il était envisagé de munir la tête de ce faisceau d'appareils de freinage de puissance moyenne. A cet effet, au cours de sa séance du 13 Novembre 1957, le Conseil d'Administration a approuvé un projet d'équipement en freins de voie Saxby R-52 du faisceau de débranchement.

Or, la prédominance des wagons lourds reçus dans ce triage fait craindre que ce type de freins, conçu plus spécialement pour le freinage des wagons courants, ne soit pas bien adapté au service qui leur sera demandé et il paraît préférable de prévoir l'équipement avec des freins plus puissants.

Les dispositions envisagées au présent projet comportent :

- l'installation, en tête du faisceau de débranchement, de 4 freins de voie, type Westinghouse, de 19 m, aux lieu et place des freins Saxby R.52 prévus initialement ;
- le remaniement de cette tête de faisceau ;
- la modification du profil actuel de la bosse de débranchement afin d'augmenter la cadence de ce débranchement.

La dépense à engager, évaluée à 200 MF aux prix de Janvier 1958, est imputable au Compte d'Etablissement (Travaux Complémentaires).

Ce projet figure explicitement au budget d'investissement de l'exercice 1959 avec une dotation de 140 MF.

Il est proposé à Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet rectificatif.

Le Directeur des Installations
Fixes

Révisé

16 avril 1958

373

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 16 avril 1958

P. 25

VIII - Questions diverses

c) Suite donnée par l'Administration Supérieure
aux projets approuvés par le Conseil.

M. MARCY fait connaître que M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme a approuvé :

= par dépêches du 20 mars 1958 :

- le projet relatif à l'application du chauffage électrique sur 321 véhicules (221 voitures et 100 fourgons) destinés à circuler sur l'artère électrifiée "Est-Paris" auquel le Conseil avait donné son agrément le 15 janvier 1958,
- le projet de renforcement du viaduc de Mirville (ligne de Paris au Havre) que le Conseil avait adopté dans sa séance du 12 février 1958,

= par dépêche du 27 mars 1958, le projet concernant l'équipement en freins Saxby R 52 du faisceau de débranchement du triage de Conflans-Jarny, projet qui avait reçu l'accord du Conseil dans sa séance du 13 novembre 1957;

13 novembre 1957

373

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration

du 13 novembre 1957

P.8 VII - Projets et questions techniques

- 1°).....
- 2°) Equipement du faisceau de débranchement du triage de Conflans-Jarny en freins Saxby R.52.
- 3°).....
- 4°).....

Sur le rapport de M. PORCHEZ, le Conseil approuve les projets qui lui sont soumis.

M. Boichoffe

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le 26 OCTOBRE 1957

NOTE

W11 / 20

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
au sujet du projet d'équipement en freins SAXBY R.52
du faisceau de débranchement du triage de CONFLANS-JARNY

Le triage de CONFLANS-JARNY assure actuellement le débranchement de 1000 wagons environ par jour et ce nombre est en augmentation constante en raison du développement industriel de la région lorraine.

Afin d'améliorer le débit des opérations de débranchement et de diminuer les risques d'accidents au personnel et d'avaries aux marchandises et au matériel roulant, il est envisagé de munir la tête de ce faisceau d'appareils de freinage.

Les dispositions envisagées au présent projet comportent :

- l'installation, en tête du faisceau de débranchement, de 4 freins de voie type SAXBY R.52, avec leurs dispositifs de commande ;
- le remaniement de cette tête de faisceau suivant des dispositions types ;
- la modification du profil actuel de la bosse de débranchement, afin d'augmenter la cadence de ce débranchement ;
- les déplacements ou installations nouvelles d'appareils d'éclairage et de haut-parleur.

La réalisation du présent projet permettra des économies de personnel (15 agents).

La dépense à engager, évaluée à 109,8 MF aux prix de Janvier 1957, est imputable au Compte d'Etablissement (Travaux Complémentaires).

Ce projet figure explicitement au budget d'investissement de l'exercice 1958 avec une dotation de 70 MF.

Il est proposé à Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur
des Installations Fixes

R. Léon

Secrétariat d'Etat
aux Communications.

Direction des Chemins de fer

Service technique - 3ème bureau

Région Est - Lignes diverses
Gares de Pantin-Bobigny,
Conflans-Jarny et Belfort-Danjoutin

Installations de freins de
voie Farenc-Mors

Paris, le 24/12/42

Est 10-11

Le Ministre Secrétaire d'Etat
à Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de la S.N.C.F.

Vous m'avez présenté, le 9/10/42, un projet d'installation de freins de voie du type Farenc-Mors, à manoeuvre électrique, dans les faisceaux de triage des gares de Pantin-Bobigny, Conflans-Jarny et Belfort-Danjoutin.

Ce projet comporte essentiellement l'exécution des travaux ci-après :

- Gare de Pantin-Bobigny.- Installation de 11 freins de voie avec construction d'un poste de commande et, corrélativement, déplacement de branchements de voie;
- Gare de Conflans-Jarny.- Installation de 10 freins de voie commandés du poste 2 et, corrélativement, déplacement d'appareils de voie;
- Gare de Belfort-Danjoutin.- Installation de 9 freins de voie commandés du poste de concentration n° 4.

Après examen par le Service Technique des Transports, j'approuve le projet présenté dont le montant imputable sur les crédits d'engagement ouverts au budget d'établissement de l'exercice 1943 (plan quinquennal, § G - triages - freins de voie) est évalué en principal à 3.600.000 francs.

Il est entendu que :

1°) les imputations, tant en dépenses qu'en recettes, effectuées suivant les prescriptions de la circulaire ministérielle du 20/5/1902 et de l'avenant du 5 mars 1942, art. 1^{er}, § h, seront les suivantes :

1.- compte de 1^{er} établissement - travaux complémentaires proprement dits :

Débit : dépense de travaux neufs évalués, en principal à 3.600.000 francs.

.....

2°) la dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet au budget d'établissement de la S.N.C.F. (plan quinquennal - triages - freins de voie) régulièrement approuvé pour l'exercice correspondant.

3°) la présente approbation est une approbation de principe; la mise à exécution effective des travaux sera subordonnée à une décision ultérieure qu'il vous appartiendra de provoquer en temps utile.

(s) MORANE.